

La Voix de l'Arquennon

N° 183

Octobre Novembre Décembre 2022



Bonne Année 2023



Sommaire

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	4
La vie communale	9
Rencontre avec....	22
La vie associative	22
La vie scolaire	32



Commémoration du 11 novembre



Repas du CCAS



Art Floral - démonstration



Généalogie



Arbre de Noël de la commune

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie@crehen.fr

Site internet : www.crehen.fr

Facebook : [commune de créhen](https://www.facebook.com/commune.de.crehen)

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

Horaires de la bibliothèque

☎ 02.96.84.35.51 :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Gratuite pour tous

Fermeture de la bibliothèque les lundis et vendredis

Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin :

Services de la Mairie

Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

Impression :

Mairie de Créhen



Le mot du Maire

L'année 2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent à grand pas.

L'an passé, j'en appelais encore à la responsabilité de tous dans cette lutte contre le COVID, qui n'a hélas pas encore complètement disparu mais qui rivalise aujourd'hui avec des personnes vaccinées, ce qui le rend moins présent et moins virulent.

Aujourd'hui avant de vous parler de cette période festive et magique, je tiens à partager avec vous les informations sur la vigilance qui est rappelée de façon très pertinente à nos collectivités et à chacun d'entre nous. En effet, il en va de la responsabilité de tous de minimiser nos dépenses énergétiques et ceci dans notre comportement au quotidien. Dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles...etc, nous avons déjà commencé de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage et nous allons continuer de chercher de nouvelles pistes d'amélioration.

Je ne suis pas sans ignorer que le contexte économique difficile touche de plein fouet les particuliers, les entreprises, comme les collectivités. Les coûts explosent dans de nombreux domaines (énergie, eau, alimentation, matières premières...) et le pouvoir d'achat va certaine-

ment en subir les conséquences.

La période de fêtes que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit être un moment de paix et de tranquillité retrouvée. Ces moments de bonheur que nous allons vivre au sein des différents rassemblements conviviaux avec notre famille, nos proches et nos amis doivent nous permettre de nous retrouver pour savourer cette période festive.

La richesse ne se compte pas seulement en argent mais surtout en santé, en joie, en bonheur partagé, en simplicité... Dans cette période j'ai une pensée pour ceux qui sont seuls et ceux qui souffrent. Des fêtes réussies ne sont pas forcément synonymes de grosses dépenses. On peut rire et s'amuser à moindre coût.

Je vous donne rendez-vous le samedi 7 janvier prochain à 18h à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle fin d'année pleine de bonheur, qu'elle soit empreinte de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

Marie-Christine COTIN.

Ce soir dans nos chaumières
Inondées de lumière
Nous serons réunis
En tout cas plus unis

Nous aurons davantage
Envie de ce partage
Car dans ces temps hostiles
Quel amour plus utile

Ce soir à la veillée
Nos cœurs ensoleillés
Retrouverons couleurs
Bienveillance et chaleur

Nous aurons l'ambition
De vivre l'émotion
Avec plus de justesse
Et de délicatesse



Roy Alan



Les échos du conseil municipal

du 20 octobre 2022

Les délibérations sont synthétisées
dans le bulletin communal.

Si vous souhaitez plus de détail, vous pouvez les consulter
sur notre site internet www.crehen.fr

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, David BOUVIER, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE

Excusés : Sylvie MENIER (procuration à Claudine LONCLE), Anne BRISSET, Gilbert BIARD (procuration à Virginie EVEN), Michel BOITTIN (procuration à Béatrice BURLLOT), Malo LETONTURIER et Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADE

Taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans la zone d'activités de Bellevue

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement est une taxe d'urbanisme instaurée depuis 2012 sur les opérations d'aménagement, de construction, reconstruction ou agrandissement. Elle était constituée de deux parts : une part au profit des communes (1% à Créhen) et une part au profit du Département (2% actuellement).

Elle ajoute que l'article 109 de la loi de finances 2022 a rendu obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes et EPCI.

Elle précise que Dinan Agglomération qui a repris la compétence et la gestion des zones d'activités dont celle de Bellevue à Créhen, a prévu l'application d'un taux minimum de 2% reversé à l'Agglomération. Les communes peuvent voter un taux supérieur et conserver alors le produit correspondant.

Elle propose de voter un taux de taxe d'aménagement sur la zone d'activités de Bellevue de 2% qui sera reversé à l'Agglomération. Accord du Conseil Municipal.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 impose aux maires de nommer un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Accord du Conseil Municipal avec Madame le Maire pour nommer André BOURGET, qui, dans sa mission d'adjoint, est responsable du réseau de défense incendie.

Bâtiments : révision des contrats de maintenance annuels pour trois ans

- ✓ Entretien du matériel de cuisson de la salle polyvalente et du restaurant scolaire : société IGC 22 de Ploufragan pour la somme de 795 € HT
- ✓ Protection incendie de tous les bâtiments comprenant 34 extincteurs, 79 blocs de secours, 15 exutoires de fumées, 2 alarmes de type 2 et 5 alarmes de type 4 et des portes coupe-feu : société Isogard de Carhaix-Pluguer (29) pour la somme de 1 358,80 € HT
- ✓ Entretien des hottes de la salle polyvalente et du restaurant scolaire : société Clean'Air de Lanvallay

pour la somme de 612,70 € HT

- ✓ Entretien des cloches de l'église : société Bodet de Plérin pour la somme de 240 € HT
- ✓ Maintenance de la PAC (Pompe à Chaleur) de la salle polyvalente : société Eréo de Saint-Brieuc pour la somme de 326 € HT
- ✓ Maintenance des chaudières des logements communaux, de l'église, du chalet, de la salle polyvalente et de la salle de karaté : société Gaz Dépannage de Pleudihen-sur-Rance pour la somme de 1 050 € HT
- ✓ Entretien des VMC de tous les bâtiments communaux comprenant 94 bouches et 15 moteurs : société Clean'Air de Lanvallay pour la somme de 1 198,40 € HT.

Résidence de La Champagne

Claudine LONCLE explique au Conseil Municipal la nécessité de choisir le mode de chauffage de la future résidence de la Champagne afin de lancer l'appel d'offres aux entreprises de travaux.

Elle donne lecture du rapport du bureau d'études thermique qui a fait une comparaison de coût pour la collectivité d'un chauffage avec pompe à chaleur comparé à un chauffage au gaz car, selon le bureau d'études, un chauffage électrique ne permettra pas de respecter la norme RE 2020 à laquelle la collectivité s'est engagée à répondre.

Philippe DOS s'étonne que le chauffage électrique ne puisse être installé car la structure bois/paille permettra une isolation si performante que les locataires ne devraient pas avoir à chauffer beaucoup.

Jean-Luc CADE estime que, même si le coût d'installation d'une pompe à chaleur est supérieur, vu la conjoncture actuelle, il semble difficile de choisir le gaz.

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour et 1 abstention : Martine JOUFFE), le Conseil Municipal décide d'installer une pompe à chaleur dans les futurs logements de la résidence de la Champagne.

Mur du cimetière

Claudine LONCLE explique au Conseil Municipal que le mur séparant l'ancien et le nouveau cimetière menace de s'effondrer.

Depuis quelque temps, il présente des fissures qui s'écartent dangereusement. Elle explique que les maçons locaux ont été sollicités mais les trois qui ont répondu ne prévoient pas les mêmes travaux donc les prix ne sont pas comparables.

Vu l'urgence de la situation et le danger présenté par le risque d'effondrement et de destruction des tombes attenant,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire démonter le mur et de ne pas le reconstruire à l'identique. Un petit mur de soutènement sera refait pour retenir la terre et les tombes de l'ancien cimetière, Il demande à Madame le Maire de relancer les entreprises avec un cahier des charges plus précis et donne pouvoir au Maire de choisir l'entreprise la mieux disante et surtout celle qui pourra sécuriser le mur au plus vite en attendant les travaux.

Signalisation verticale et horizontale : choix d'un prestataire

André BOURGET rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors du dernier conseil de sécuriser la liaison douce de La Jannais en mettant la voie en sens unique « sauf riverains ». Il précise que, pour signaler ces changements, il faut acheter des panneaux et peindre des lignes au sol.

Il ajoute qu'il faut également remplacer le panneau d'agglomération qui a été volé au Guildo sur lequel il était mentionné « Le Guildo – commune de Créhen ».

du 24 novembre 2022

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Béatrice BURLLOT, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Sylvie MENIER, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Jean-Luc CADE, Philippe DOS, Malo LETONTURIER, Pierre MILLOT et Alain RICHEUX

Excusés : Chantal DETOT (procuration à Marie-Christine COTIN) et Claudine LONCLE (procuration à Alain MACÉ)

Secrétaire de séance : Sylvie MENIER

Intégration de Pierre MILLOT dans l'équipe municipale

Pierre MILLOT siègera dans les commissions municipales suivantes : bâtiments, vie économique, environnement, économie des ressources, urbanisme et pôle santé.

PLUIH : modification n°3

Madame Martine JOUFFE, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, explique au conseil municipal que Dinan Agglomération sollicite les communes pour connaître les modifications qu'elles souhaitent apporter au PLUIH.

Société retenue : 4S Signalisation de Taden pour la somme de 580 € HT pour la signalisation horizontale et 1 950,60 € HT pour la signalisation verticale

Arbre de Noël et repas de Noël communal : participation de la commune de Saint-Lormel

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise chaque année d'inviter tous les enfants du RPI de Créhen et Saint-Lormel au repas de fin d'année à la cantine de Créhen ainsi qu'au spectacle de Noël présenté l'après-midi.

Elle précise qu'une année, c'est Créhen qui fournit le repas et facture à Saint-Lormel le coût pour les enfants scolarisés à Saint-Lormel et l'année suivante, c'est St-Lormel qui fournit le repas et refacture à Créhen le coût pour ses élèves. Cette année, c'est à Saint-Lormel de fournir le repas.

Elle propose, pour rester sur les mêmes bases, de payer à la commune de Saint-Lormel le prix de revient du repas proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Créhen et de refacturer à Saint-Lormel le coût du spectacle pour les enfants scolarisés à Saint-Lormel.

Accord du Conseil Municipal.

Démission d'un élu

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Madame Anne BRISSET qui souhaite mettre fin à son mandat de conseiller municipal pour des raisons personnelles et en raison de son départ à l'étranger.

Elle explique que, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre MILLOT sera invité lors de la prochaine séance à intégrer l'équipe municipale à la place de Madame Anne BRISSET.

Elle rappelle que ces modifications ne devront pas remettre en cause l'économie générale du document initial ou compromettre le projet d'élaboration du futur SCOT sur la question de la répartition foncière. Ainsi les demandes d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU et les demandes de création de STECAL entraînant une consommation foncière ne pourront pas être prises en compte dans cette modification à l'exception de projets avec une compensation foncière justifiée.

Elle ajoute que, suite à l'étude urbaine réalisée sur le développement du bourg, plusieurs secteurs ont été mis en exergue, et elle propose que les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) soient inscrites au PLUIH.

Martine JOUFFE donne lecture d'un courrier de Madame CHAMPALAUNE Béatrice, exploitante agricole de la SCEA Les Ecuries de Marlau, qui demande à pouvoir construire une maison sur sa parcelle cadastrée B327 située au lieu-dit 15 La Jannais. Madame CHAMPALAUNE explique la nécessité de construire un logement pour pouvoir être proche de ses animaux pour les soigner et les surveiller.

Le Conseil Municipal estime que la demande de Madame CHAMPALAUNE est légitime en tant qu'exploitante, d'autant que ce terrain se situe dans le périmètre des 100 mètres de son exploitation, et demande à Dinan Agglomération d'intégrer ce terrain dans un zonage qui lui permettra de construire son habitation.

Le Conseil Municipal valide les quatre OAP suivantes : Secteurs Rue de la Fontaine, Ilot centre, entrée ouest et hameau de la Touche.

Mur cimetière

Etant donné que le mur s'est écarté dangereusement depuis octobre, le chantier a été confié à l'entreprise ROUSSEL BTP de Hénon, pour la somme de 17 950 € HT pour la dépose du mur sur 1,40 m de hauteur et 30 mètres de long, la reprise de la tête du mur avec armatures béton armé, la reprise de maçonnerie de pierre à l'angle du mur et 3 contreforts en béton armé de 50 cm.

Elle ajoute que la dépose du mur est déjà faite et que lors de ces travaux, il s'est avéré que sur 6 mètres de long, la base du mur est trop fragile. L'entreprise présente un avenant de 2 070 € HT.

Elle invite le conseil municipal à en délibérer.

Alain RICHEUX demande à Madame Le Maire pourquoi le devis de l'entreprise SAVARY n'a pas été retenu dès le mois de juillet lorsqu'il a été sollicité.

Madame Le Maire explique que Mr SAVARY avait été invité en juillet à donner un avis sur les fissures qui commençaient à se faire sur le mur. A l'époque, nous n'étions pas encore dans l'urgence ni le risque d'un effondrement, et comme la règle des marchés publics l'impose, elle a décidé de faire appel à deux autres entreprises. Les avis techniques étant bien différents, il était difficile de choisir. Entre temps, le mur s'est bien écarté et le conseil municipal du 20 octobre a décidé de ne pas reconstruire le mur à l'identique. Suite à cette décision, un nouveau devis a été demandé aux trois entreprises locales qui avaient fait une première offre.

Malheureusement seule l'entreprise SAVARY a répondu qu'elle n'était plus intéressée, et surtout qu'elle ne pourrait pas exécuter les travaux avant plusieurs mois, contrairement à l'entreprise ROUSSEL qui était en mesure de démarrer les travaux immédiatement.

David BOUVIER souhaite que la prochaine fois l'ensemble des devis soit présenté en commission bâtiment ou en conseil municipal avant la prise d'une telle décision.

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre (Alain RICHEUX) et 5 abstentions (Michel BOITTIN,

David BOUVIER, Jean-Luc CADE, Céline LA-BROSSE et Malo LETONTURIER), le conseil municipal :

Accepte l'avenant de la société ROUSSEL BTP de Hénon, pour la somme de 2 070€ HT.

Création d'une maison de santé multidisciplinaire

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal sa volonté de créer une maison de santé multidisciplinaire pour permettre aux médecins, infirmiers et kinés de la commune d'exercer.

Elle explique que le dossier a été présenté à trois bailleurs sociaux et présente l'offre de l'un d'entre eux, qui propose de construire le bâtiment qui comprendrait un pôle santé de 400 m² au rez-de-chaussée et 9 logements à l'étage. A l'issue des travaux, le bailleur propose de revendre le pôle santé à la commune pour la somme de 1 300 000 €. Pour ce faire, le bailleur exige d'avoir un terrain nu, c'est-à-dire que la charge du démontage du bâtiment existant et sa reconstruction resterait pour la commune. De plus, ce dernier demande une subvention de 40 000 € pour équilibrer son budget.

Elle présente le prix de revient pour la commune, les subventions possibles, les emprunts réalisables et leur incidence sur les finances de la collectivité, et invite le conseil municipal à choisir entre trois propositions :

- 1) Confier au bailleur social NEOTOA la construction de l'ensemble du bâtiment, et racheter le pôle santé au bailleur, une fois les travaux terminés,
- 2) Laisser la commune construire elle-même le bâtiment comprenant le pôle santé et 9 logements au-dessus,
- 3) Laisser la commune construire elle-même le pôle santé mais sans construire de logements au-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- 1) De ne pas confier à un bailleur social la construction du bâtiment ; la commune portera elle-même le projet.
- 2) De reporter au conseil du 8 décembre prochain la décision de créer ou non des logements au-dessus de la maison de santé.

Taille des haies pour le passage de la fibre

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision prise lors de la séance du 22 septembre dernier de choisir un prestataire qui taillerait les haies des particuliers qui touchent les fils et empêchent le déploiement de la fibre, en contrepartie d'une refacturation du coût de la prestation aux intéressés.

Elle ajoute que la société AXIONE, prestataire mandaté par le Syndicat Mégalis Bretagne pour réaliser les travaux de déploiement a de son côté demandé un devis à un prestataire pour sept propriétés qui ont des arbres qui gênent l'avancée des travaux. AXIONE a mandaté son sous-traitant MSV (Multi-services-verts) qui a fait un devis de 8 € HT le mètre linéaire pour une coupe au

lamier et un broyage des branches. La commune devra payer la facture et récupérer l'argent auprès des intéressés.

Après en avoir délibéré à la majorité (18 pour et 1 contre : Alain RICHEUX), le conseil municipal accepte le devis de la société MSV de Josselin (56) pour la somme de 8€ HT le mètre linéaire, et donne pouvoir au Maire de refacturer le coût de la prestation à chaque propriétaire.

Contrôle des jeux extérieurs et des infrastructures sportives

Société retenue : CBR Contrôle de Geneston (44) pour la somme totale de 600 € HT.

du 8 décembre 2022

Présents : Marie-Christine COTIN, Martine JOUFFE, Françoise LAIGO, André BOURGET, Alain MACÉ, Béatrice BURLLOT, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Michel BOITTIN, Philippe DOS, Malo LETONTURIER, Pierre MILLOT et Alain RICHEUX

Excusés : Chantal DETOT (procuration à Marie-Christine COTIN), Claudine LONCLE (procuration à Françoise LAIGO), Sylvie MENIER (procuration à Alain MACÉ jusque son arrivée), Gilbert BIARD (procuration à André BOURGET), Jean-Luc CADE (procuration à Béatrice BURLLOT) et David BOUVIER

Secrétaire de séance : Malo LETONTURIER

ALSH : demande de modification de l'intérêt communautaire pour l'accueil du mois d'août à Créhen

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa décision prise lors des séances des 19 mai et 22 septembre 2022 d'ouvrir un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) à Créhen les mercredis et les vacances scolaires, sauf pour le mois d'août car Dinan Agglomération avait déjà la compétence de l'ALSH pour cette période.

Depuis le premier septembre, l'ALSH est ouvert et fonctionne parfaitement avec un taux d'occupation très important. Pour faciliter l'organisation des parents et la continuité du service, elle propose de demander à Dinan Agglomération de modifier l'intérêt communautaire de l'ALSH de Créhen en août, afin de laisser la commune gérer complètement le service sur toute l'année.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander à Dinan Agglomération de modifier l'intérêt communautaire pour retirer l'ALSH de Créhen en août de ses compétences et de compenser le coût de l'ALSH d'août qui serait transféré à la commune par le biais de l'attribution de compensation

Information sur le délit de prise illégale d'intérêts

Avant de prendre des décisions sur la création de la maison de santé, Béatrice BURLLOT souhaite prendre la parole sur la mise en garde que Madame Le Maire lui a faite à l'issue de la commission « pôle santé » du 6 décembre, sur le délit de prise illégale d'intérêt.

Béatrice BURLLOT ajoute qu'elle s'est renseignée auprès du service juridique de Dinan Agglomération qui lui a répondu qu'il n'y avait pas de souci à ce qu'elle

Aliénation de 4 espaces publics communaux

Martine JOUFFE propose de déclasser et aliéner 4 espaces publics communaux : une portion de placette sise 6 Impasse des Camélias, deux portions de voirie sises 10 et 12 Rue du Vieux-Château, et une portion de voirie sise Le Fougeray. L'enquête publique menée du 10 septembre au 8 octobre 2022 a permis d'émettre un avis favorable à l'ensemble de ces aliénations. Accord du conseil municipal.

participe au vote des délibérations concernant la création de la maison de santé, car son mari le Docteur BURLLOT, ne rentrera pas dans le pôle.

Madame le Maire répond que ce sujet était prévu dans les questions diverses, mais puisque Béatrice BURLLOT en parle, elle s'explique et donne lecture au Conseil Municipal d'une note de l'Association des Maires de France, afin de les alerter sur le délit de prise illégale d'intérêts.

Elle précise, entre autres que le délit de prise illégale d'intérêt a pour particularité de sanctionner la partialité des élus / fonctionnaires / personnes privées investis dans une mission de service public dès lors que leurs actions confondent intérêt public et intérêt privé. Plus précisément, l'article 432-12 du code pénal indique que le délit de prise illégale d'intérêts interdit à ces personnes de prendre, recevoir ou conserver directement ou indirectement un intérêt de nature à compromettre leur impartialité, leur indépendance ou leur objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elles ont la surveillance au moment de la décision.

Elle met en garde tous les membres du conseil dans les futures prises de décisions dans lesquelles ils pourraient être concernés, et confirme qu'à l'issue de la commission « pôle santé » mardi elle avait alerté Béatrice BURLLOT et David BOUVIER, qui ont leur conjoint dans l'association médicale, sur toutes les décisions qui seront prises par le Conseil Municipal et qui concerneront la création de la maison de santé pluridisciplinaire.

Les élus prennent acte de ces informations.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - refus des logements à l'étage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 24 novembre 2022 de construire une maison de santé pluridisciplinaire, et d'attendre l'avis de l'association médicale pour décider de construire ou non des logements à l'étage.

Elle explique que l'association médicale a été reçue le 6 décembre par la commission et elle donne lecture au Conseil du mail envoyé le jour même, stipulant, entre autres, le refus des principaux concernés d'intégrer le futur pôle si des logements sont construits au-dessus.

Céline LABROSSE rappelle que plusieurs élus avaient demandé l'incidence financière de l'investissement sur les finances de la commune.

Madame le Maire répond que l'incidence financière sera vue dans la question suivante mais que l'analyse dépend de l'option choisie, donc suite à la lecture du courrier de l'association, Madame Le Maire demande au conseil qui est pour une maison de santé sans logement.

A la majorité des suffrages exprimés (6 voix pour : Michel Boittin, Béatrice Burlot, Jean-Luc Cade par procuration, Céline Labrosse, Alain Richeux et Malo Letoncurier et 12 abstentions : André Bourget, Marie-Christine Cotin, Philippe Dos, Virginie Even, Martine Jouffe, Françoise Laigo, Alain Macé, Sylvie Menier, Pierre Millot, et Gilbert Biard, Chantal Détot et Claudine Loncle par procuration), le Conseil Municipal décide de ne pas construire de logements au-dessus de la future maison de santé.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et reconstruction du local de stockage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de créer une maison de santé pluridisciplinaire de 400 m² qui puisse répondre aux attentes des membres de l'association médicale créée par les médecins, les kinés et les infirmières.

Elle présente l'estimation du projet ainsi que l'impact de l'investissement sur les finances de la commune et le plan pluriannuel d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessous :

Etudes	160 000 € HT
Travaux de démolition et reconstruction du local de stockage.....	300 000 € HT
Travaux de la maison de santé...	<u>1 140 000 € HT</u>
Total dépenses.....	1 600 000 € HT

Recettes :

Subventions DETR et/ou DSIL.....	150 000 €
Subvention Dinan Agglomération...	100 000 €
Emprunt.....	1 350 000 €

Mise en sécurité de la RD 768, la rue Guy Homery et la rue du Stade - approbation de l'avant-projet et plan de financement

André BOURGET présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de la mise en sécurité de la Route de l'Arguenon (RD 768 de l'entrée d'agglomération côté Plancoët au giratoire), la Rue Guy Homery et la Rue du Stade.

Il explique que la commission voirie et environnement a travaillé avec le bureau d'études pour que le projet puisse répondre aux différents enjeux suivants :

- ✓ Mise en sécurité des piétons par la création de plateaux surélevés sur la route de l'Arguenon et au niveau du rond-point de Montafilan, pour faire ralentir les véhicules,
- ✓ Sécurisation des pistes cyclables par le développement de liaisons douces,
- ✓ Sécurisation du stationnement des cars scolaires Rue Guy Homery,
- ✓ Finalisation des travaux en 2023 avant que Le Département ne réalise la réfection de la bande de roulement de la RD768 et de la Rue Guy Homery.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

1) Valide l'avant-projet présenté par le bureau d'étude PLCE

2) Valide le plan de financement ci-dessous :

Etudes	32 434 € HT
Travaux	<u>473 350 € HT</u>
TOTAL Dépenses.....	505 784 € HT

Recettes :

Subvention DETR et/ou DSIL.....	100 000 €
Subvention Amendes de Police.....	30 000 €
Autofinancement.....	375 784 € HT

Acquisition d'un désherbeur thermique

André BOURGET rappelle au conseil municipal sa décision prise lors de la séance du 25 février 2021 d'acheter un désherbeur thermique avec la commune de Pluduno.

Il explique au Conseil Municipal la nécessité d'acheter un deuxième appareil afin que deux agents puissent désherber en même temps.

Il ajoute que la commune ayant signé la charte « zéro phyto », des subventions sont mobilisables si l'on mutualise l'achat avec une autre collectivité. La commune de Pluduno étant intéressée par le même matériel, il propose d'acheter cet appareil en commun.

Il présente un devis de 2 710 € HT. La subvention étant de 50%, chaque collectivité n'aurait à payer que 678 €. Accord du conseil municipal.

Etat civil

Naissances



Délia BEAUNE (Saint-Malo),
15 juillet - 12 Rue du Montafilan

Rose LARKAN (Saint-Malo)
25 juillet - 20 La Ville Tideu

Lyvia PICARD (Saint-Brieuc),
28 juillet - 21 Le Frost

Lëa GARNIER (Saint-Brieuc)
23 août - 5 La Croix Gourieux

Sublime VAN BALKOM (Pontoise)
2 septembre - Hôtel Hochet

Noé DURAND (Saint-Malo)
18 septembre - La Touche à la Vache

Mariages

Vincent NOZAY et Servane HOUEE,
le 29 octobre
RUSS (37) et 12 Rue de la Fontaine

Sylvain ADAM et Jessica ROUXEL,
le 19 novembre
10 Place Gilles de Bretagne

PACS

Guillaume HARZO et Anaïs BOULARD,
le 26 novembre
4 La Pichardais

Loïc MICHELLE et Céline BUARD,
le 10 décembre
La Ville Génouhan

Baptêmes Républicains

Annaëlle et Azylis NOZAY,
le 29 octobre,
RUSS (37) et 12 Rue de la Fontaine

Décès

Romain LUCIA, 38 ans, 2 Place de l'Eglise.....	21 juin
Marie-Thérèse DANIEL, 80 ans, Gibraine.....	1er juillet
Serge GESTIN, 69 ans, 13 Rue du Montafilan	14 octobre
Henri BERTIN, 76 ans, Gibraine	14 octobre
Jean-Marie ROUXEL, 90 ans, Gibraine	22 octobre
Marie BAIBLED, 94 ans, Saint-Joseph	26 octobre
Paulette COLAS, 91 ans, Saint-Joseph.....	27 octobre
Simonne BRIARD, 87 ans, Gibraine	31 octobre
Daniel MAITRALLAIN, 73 ans, 1 Allée des Moissons	1er novembre
Emma CARFANTAN, 92 ans, Saint-Joseph.....	6 novembre
Yves RIMET, 90 ans, 16 ter du Vieux Château	13 novembre
Serge LEFORT, 72 ans, Saint-Joseph	24 novembre
Geneviève POYAC, 89 ans, Saint-Joseph.....	26 novembre
Marie LABBÉ, 100 ans, Saint-Joseph	27 novembre
Madeleine THEBAULT, 92 ans, 1 Rue du Commandot Charcot	27 novembre
Marie MORVAN, 100 ans, Saint-Joseph.....	3 décembre
Henriette OGER, 86 ans, Gibraine.....	5 décembre
Thierry SOLLIER, 66 ans, 10 La Morinois	14 décembre
Denise DOUIN, 92 ans, Gibraine	25 décembre
Eugénie IGNESTA, 96 ans, Gibraine	28 décembre

Inhumations à Créhen :

Yvette BIZEUL, décédée le 19 novembre 2022 à Plancoët
Sandra DAVEU, décédée le 12 décembre 2022 à Pluduno



Francis LONCLE a eu 100 ans le 4 décembre dernier

Cet évènement a été fêté à l'EHPAD St Joseph où il réside depuis le 13 juin 2022. Le jour « J », sa famille a marqué la date avec lui mais le 9 décembre, c'est entouré de sa famille, des résidents et des soignants qu'il a fêté ce centenaire.

Francis a eu la chance de vivre à son domicile durant presque la totalité de ce siècle. Il est Créhennais depuis toujours. Il a travaillé durant sa jeunesse dans la ferme familiale et pendant la guerre, il a toujours évité d'être incorporé dans le Service Travail Obligatoire (STO) en Allemagne. En 1950, il épouse Thérèse et ils ont 6 enfants. Il a vécu une vie heureuse faite de labour et de bonheurs familiaux au Rocher à Créhen. La retraite de Francis et Thérèse a été ponctuée de voyages et de partage avec les enfants et les petits enfants. C'est en février 2009 qu'ils arrivent au bourg, impasse des Hortensias où Francis trouve le changement un peu difficile (des bâtiments de la ferme à un appartement 3 pièces

avec peu de dépendance).

Francis perd Thérèse en 2018 mais il s'habitue à vivre seul avec ses petites balades quotidiennes et les visites de ses proches et de son aide à domicile. Francis connaît par cœur la vie Créhennaise ; il a été membre du Conseil Municipal pendant 4 mandats : un avec Henri GRELAY et 3 avec Louis HAMON (de 1959 à 1983).

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS s'associent à moi pour souhaiter à Francis un bon anniversaire et de belles années à l'EHPAD St Joseph.

Marie-Christine COTIN.



Urbanisme

déclarations préalables (DP) et Permis de construire (PC) ou de Démolir (PD) accordés

N° PC / DP	Adresse du projet	Nature
PC 022 049 22 C0012	8 Rue de la Champagne	Démolition de bâtiments et création de logements communaux
PC 022 049 22 C0016	5 Rue du 19 Mars 1962	Maison individuelle
DP 022 049 22 C0059	12 Rue Eric Tabarly	Clôture
DP 022 049 22 C0060	Rue de Montafilan	Division parcellaire en vue de construire
DP 022 049 22 C0061	1 Allée des Colverts	Mur de clôture
DP 022 049 22 C0063	4 Rue de Taillefer	Création d'une porte de garage
DP 022 049 22 C0064	2 et 4 Le Grand Pré	Clôture
DP 022 049 22 C0065	3 Rue de la Fontaine	Claustra en remplacement d'un mur en pierre
DP 022 049 22 C0066	Le Fougeray	Haies d'arbustes et portails
DP 022 049 22 C0067	1 Rue du Chêne Vert	Châssis de toit
DP 022 049 22 C0068	4 Place de l'Eglise	Installation photovoltaïque en toiture
DP 022 049 22 C0069	15 Rue de la Touche	Installation photovoltaïque en toiture

NB : Une procédure de déclaration préalable doit être faite pour l'édification des clôtures

Commémoration de l'Armistice de 1918 et repas CCAS

Après le rassemblement à la mairie et un défilé de la mairie au monument aux Morts, la **cérémonie commémorative** a honoré ses anciens combattants de la guerre 14-18 ; Un grand merci aux enfants des écoles, aux membres de la chorale présents et notamment à Soizic Fournel, accordéoniste du jour, au Colonel Dirou, aux pompiers de Plancoët et à Romain Blais qui a pris en charge l'organisation protocolaire. Merci à tous pour cette implication dans le devoir de mémoire. A l'issue de cette cérémonie un apéritif a été offert par la Municipalité dans le hall de la salle polyvalente, suivi du repas du CCAS.

Ce repas organisé comme chaque année par le CCAS et la mairie en faveur des aînés créhennais de 70 ans et plus honore les doyens. Ceux-ci, Armandine Gautier et Francis Loncle, âgés, respectivement, de 101 et bientôt 100 ans en décembre ont reçu un petit cadeau



de la commune. Les trois doyens présents au repas étaient Louise Legoutté, Thérèse Lepetit et Louis Desjardins, nés en 1930. Les 152 repas servis en salle par les membres du conseil municipal et du CCAS, ont été préparés par le traiteur du chêne aux loups de Plédéliac. Le spectacle a été assuré par Karine et Yannick Dumont. Ce dernier, un imitateur de Bourvil, a mis une très bonne ambiance pour terminer ce moment convivial.

Marie-Christine COTIN.



Une fin d'année toute douce à la crèche à l'Abord'âges de Créhen

Pour finir l'année 2022, l'équipe de professionnels de la crèche a proposé de nombreuses journées à thème. Parmi ces temps forts, il y a eu une journée sur l'automne et une autre journée pyjama pour les enfants et les adultes.

A l'occasion de la journée pyjama, les enfants comme les adultes pouvaient venir à la crèche en vêtements décontractés, pyjama et autre pilou-pilou, ou en venant accompagné d'un plaid doudou. De nombreux ateliers tous doux ont été proposés aux enfants, comme des massages, une immersion dans un espace sensoriel, inspiré de la méthode Snoezelen, des bercements en écharpe de portage...



La journée sur le thème de la saison automnale était, elle, pleine de couleur et de manipulation ; bogues de châtaignes, feuilles séchées, champignons, bois mort ou encore des légumes de saison, les enfants ont pu les toucher, les coller sur des feuilles ou sur les vitres, les sentir...

Si vous souhaitez bénéficier d'une place pour votre enfant, rendez-vous sur le site : www.alabordages.com et remplissez une demande de pré-inscription.

Infos pratiques :

Place des Embruns, 22130 Créhen

4h30 > 21h30, du lundi au vendredi, 52 semaines par an

Plus d'infos : 0 806 700 200 (service gratuit) ou contact@alabordages.com

Marché de Noël

Le Marché de Noël organisé par l'association « les bouquineurs » a eu lieu les 3 et 4 décembre dernier.

Soixante exposants ont pu présenter leurs articles à un public un peu moins nombreux le samedi que le dimanche.

De 15 à 17h, les enfants comme les parents ont pu rencontrer le père Noël et participer aux tirages des tombolas destinées aux enfants et aux parents.

Les galettes saucisses, crêpes, coquilles st jacques, soupes, plats cuisinés, plats végétariens et buvette ont satisfait les appétits des visiteurs comme des exposants.

Dans l'ensemble, la satisfaction était au rendez-vous pour tous et nous nous retrouverons en 2023.

Alain MACÉ



Arbre de Noël des enfants de nos écoles

Le vendredi 16 décembre, les municipalités de Créhen et de Saint-Lormel ont invité les élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) à partager un repas à la cantine scolaire. Après le repas, les 250 élèves des deux écoles RPI Créhen – St Lormel et Immaculée Conception se sont retrouvés à la salle polyvalente pour assister à la projection du dessin animé Madagascar. Le père Noël, tant attendu, est passé à la salle des fêtes pour le goûter et faire une distribution de friandises.

Marie-Christine COTIN.



Joyeuses Fêtes



L'aide précieuse des bénévoles !

Comme chaque année, sans nos « bénévoles décos de Noël », nous ne pourrions en faire autant. Chacun oeuvre selon ses possibilités, et quel beau rendu !

Marché de Noël, décorations de la mairie, garderie, bibliothèque, crèche, création du village sur la place de l'église, vous êtes nombreux à nous donner un coup de main très précieux afin de venir en aide aux agents, pour que tout soit prêt pour les fêtes de fin d'année.

Françoise LAIGO.



Belle collecte pour le téléthon 2022

Nous avons pu collecter cette année **7447,56 €** grâce à toutes les animations sur le secteur de Plancoët.

Grand merci à tous les organisateurs, les bénévoles et les donateurs.

Avec vous tout est réalisable !

*Françoise LAIGO, référente
téléthon du secteur de Plancoët.*



**Visite du
Père Noël au
terrain de la
pétanque**

Stage de taille sur granit à l'ancien Couvent des Carmes du Guildo

Comme chaque année, l'association des compagnons du Guildo organise des stages dans le cadre de la rénovation de l'Ancien Couvent des Carmes.

C'est Monsieur Lucien MAZÉ, tailleur professionnel à Créhen, qui instruit cette journée d'initiation. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous appeler au 06.45.60.72.37.

Gérard et Evelyne REMBAULT

PS : plus de 5400 visiteurs sont passés au Couvent et nous avons déjà eu 32 stagiaires pour la taille de pierre.



Stage de taille sur granit
une expérience
participer à la restitution du cloître des Carmes

PAR LUCIEN MAZE
TAILLEUR DE PIERRE MONUMENTS HISTORIQUES

Ancien Couvent des Carmes du Guildo
10 RUE DU VIEUX CHÂTEAU
22130-CREHEN
21 OU 22
AVRIL 2023
Les compagnonsduguildo@gmail.com



Barbotons dans la rivière

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



Du lundi 6 février au vendredi 3 mars 2023

Du 11 au 26 février, pendant les vacances scolaires Zone B :

9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi

Du 6 au 10 février et du 27 février au 3 mars :

14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)



Entrée libre et gratuite

Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou notre page facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22.

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs



Bilan de la stérilisation des chats errants

Depuis cet été, une dizaine de chats errants ont été stérilisés et identifiés.

Le trappage s'est fait dans le bourg et dans la campagne à des lieux bien ciblés. Il est réalisé avec de grandes cages trappe, la veille du rendez-vous chez le vétérinaire, pour garantir le jeun avant l'intervention.

Après la stérilisation et l'identification, selon le réveil de l'animal, nous les gardons 12h en convalescence puis nous les relâchons à l'endroit de la capture.

Les chats sont identifiés, ils deviennent alors des chats communaux.

Cette campagne a pu se faire grâce à l'association APADS de ST CAST qui a répondu à un appel a projet national de stérilisation. Seulement 35€ d'identification reste à la charge de la commune au lieu de 90€ auparavant. Ainsi nous contribuons à la non prolifération excessive des félins qui, dans certains quartiers, devenait problématique.

Françoise LAIGO.

Nouvelle intervenante à l'espace partagé : Aurélie BINA

Auxiliaire de puériculture depuis 14 ans, j'ai eu l'occasion de travailler en crèches et en maternité.

Maman de 2 enfants, je suis passionnée par le lien parents-enfants depuis toujours. Je me suis installée en tant qu'accompagnante à la parentalité en créant Éveil & Lien .

J'ai à cœur que les parents prennent confiance en eux. Je suis là pour les rassurer, les accompagner dans ce nouveau rôle et les aider à favoriser une bonne relation avec leur enfant à travers des pratiques qui renforcent le lien. C'est la pensée qui m'anime lors de tous mes rendez-vous individuels et ateliers collectifs.

Je crois au potentiel de chaque famille à tisser des liens avec leurs enfants pour leur apporter un cadre sécurisant dans lequel se construire et s'épanouir. C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de proposer mes accompagnements à la parentalité.

Je propose les ateliers suivants :

- ✓ Massage parents-bébé
- ✓ Massage ludiques parents-enfants (2-3 ans et 4-12 ans)



- ✓ Ateliers d'apprentissage du portage en écharpe
- ✓ Atelier de danse portage
- ✓ Balade portée
- ✓ Accompagnement sur les sujets de parentalité (Pleurs, sommeil, alimentation, éveil, développement, soin au nouveau-né, activités pour s'épanouir en famille...)

A partir de janvier 2023, je vous accueille dans l'espace partagé de Créhen les vendredis après-midi.

Vous pouvez me contacter au 06.50.31.47.96, par mail : eveiletlien@gmail.com

Mon site internet : www.eveiletlien.fr



Pour se construire et s'épanouir

Bilan des 1 an d'activité de Sophie TAPIN



Un an déjà que Sophie Tapin a ouvert son cabinet d'Hypnose Ericksonienne à Créhen. Partageant son activité entre Dinan et Créhen, Sophie décide, à partir de novembre 2022, de développer son activité à Créhen. Elle vous reçoit désormais les mardi, mercredi, jeudi et samedi à l' Espace Partagé, 5 rue Guy Homery.

Pour quel type d'accompagnement ?

Stress, angoisses et phobies, représentent 70 % des demandes de rendez-vous.

« Je me souviens de cette jeune fille de 8 ans qui voulait se débarrasser de sa phobie des chiens rapidement. Elle était super motivée car elle partait en vacances la semaine suivante avec des amis qui avaient un chien. En une séance, elle a su dépasser cette phobie et profiter pleinement de ses vacances. Lorsque j'ai reçu une photo d'elle en compagnie du chien, j'étais très émue, et ravie pour elle ! »

Cela ne se passe pas toujours ainsi. Régler ses problèmes en une seule séance reste exceptionnel. On dit qu'il faut entre une à six séances pour régler une problématique. La moyenne se situe autour de trois séances. Plus on arrive motivé et convaincu, plus les effets sont percutants, car Sophie utilise également des outils de communication P.N.L, qui est une technique de préparation mentale très utilisée chez les grands sportifs. Sophie vous aide d'abord à déterminer l'objectif précis que vous souhaitez atteindre puis vous accompagne vers le changement que vous souhaitez mettre en place. Et tout ça, grâce à votre imaginaire. C'est un travail d'équipe. Ce qui étonne le plus ceux qui ont des résultats rapides, c'est d'avoir été capable d'aller chercher par eux même, toutes ses ressources en eux.

Les enfants vont d'ailleurs souvent très vite car l'hypnose et la PNL utilisent l'imaginaire et les enfants sont rapides dans le domaine.

Pour les adultes, il y a parfois quelques blocages qui nécessitent plusieurs séances. Dans certains cas, le suivi est plus long. Il est important de respecter l'histoire, le rythme et les particularités de chacun. L'EMDR (technique de mouvements oculaires) reconnue pour apaiser les traumatismes peut également être employée pour apaiser les angoisses liées aux événements du passé.

Le principe de cet accompagnement spécifique est que chaque personne a toutes les ressources nécessaires pour changer ce qu'elle désire. Et les thérapies brèves sont un moyen efficace d'accompagner la personne à ouvrir la porte de ce changement.

Vous pouvez également vous faire accompagner

vers de multiples défis : passer un examen (le permis par exemple, réaliser un défi sportif, prendre la parole en public,...) ou encore l'arrêt du tabac.

Si vous avez un profil atypique (hypersensibilités, autisme asperger, hyperactivité, HPI..), il est également possible de faire un travail sur la confiance en soi, l'estime de soi ou la gestion de ses particularités pour mieux les vivre et développer son potentiel.

Sophie développe également des ateliers collectifs à partir du mois de janvier 2023 :

- **Un programme minceur : esprit léger et corps léger**, suivi sur 6 mois en petit groupe, encadré par trois professionnelles : Sport, nutrition et préparation mentale. C'est ce qui est proposé dans les centres de gestion du poids. C'est ce qui a inspiré Sophie à initier ce projet près de chez vous. (inscription chez Capcorps à Plancoët)
- **Une formation d'auto-hypnose** est également proposée aux personnes touchées de près ou de loin par l'autisme. il y a déjà plusieurs parents inscrits. Il reste quelques places.

Au programme : apprendre l'auto-hypnose pour recharger ses batteries, apprendre à créer sa bulle de confort, prendre soin de soi pour prendre soin des autres.

- D'autres sessions **d'apprentissage de l'auto hypnose pour tout public** sont envisagées.
- Des formations en groupe : **une journée sera consacrée aux hypersensibilités**, dans un magnifique manoir à la Vicomté sur Rance.

Pour toute demande d'accompagnement en individuel ou en groupe, contactez Sophie au 06 16 74 66 26, ou rendez-vous sur doctolib.

Pour suivre les actualités : www.consulthypnose.fr ou sur sa page Facebook Sophie Tapin Hypnose.

Vous pouvez également demander à recevoir les informations sur les formations ou ateliers bien être en adressant un mail sur sophie.tapin@gmx.fr

Sophie remercie également chaleureusement tous les retours qu'elle a reçus suite au témoignage de son parcours dans l'émission **"la libre antenne" sur Europe 1 avec Olivier Delacroix**. Vous pouvez l'écouter en replay : Emission du 21 novembre 2022 "l'hypnose a été une telle aide pour son fils autiste que Sophie en a fait son métier"



Intoxications au monoxyde de carbone

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022, 5 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 11 personnes dont 2 personnes sont décédées.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- ✓ Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- ✓ Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- ✓ Faire évacuer les lieux ;
- ✓ Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- ✓ Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, le ministère chargé de la santé en lien avec ses partenaires contribue à la production de différents supports de communication et participe à des opérations de sensibilisation.

En complément de ces initiatives, il paraît important que vous puissiez relayer dans vos communes les éléments de cette campagne d'information notamment au travers d'articles que vous pourriez insérer dans vos journaux municipaux ou publications locales (cf. la page « [Le monoxyde de carbone](#) » du site internet de l'ARS de Bretagne).

Il convient enfin de rappeler que l'efficacité de ces actions de prévention ne peut être garantie que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Le département santé-environnement de la DD ARS des Côtes d'Armor reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.



Bibliothèque

Rappel des nouveaux horaires

Mardi : 9h00 - 11h00

Mercredi : 14h00 - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

*Fermeture de la bibliothèque
le lundi et vendredi*



Atelier scrapbooking



Exposition peintures

JEAN-YVES LONCLE

du 29 décembre jusque fin février 2023

Les nids de frelons asiatiques : clôture de la campagne de désinsectisation au 1er novembre



La pluie et le froid de ces derniers temps ont lourdement endommagé les nids de frelons asiatiques localisés dans les arbres. Ces nids sont désormais vides de reines et de larves. Seuls quelques frelons sont parfois visibles à l'extérieur du nid. Les températures et les conditions météorologiques hivernales vont accélérer la fin de vie programmée de ces insectes. Le traitement de ces nids par insecticide n'est donc plus approprié (aucun effet sur l'expansion de l'espèce). Pour rappel,

un nid de frelons asiatiques n'est jamais recolonisé les années suivantes et se désagrège durant l'hiver.

Seuls les nids présentant une activité soutenue, situés sous abri ou à hauteur d'homme, pourront bénéficier d'une prise en charge par Dinan Agglomération après la date du 1^{er} novembre.

Marie-Christine COTIN.

L'utilisation de la trottinette électrique et classique

Les règles à connaître

Le Parisien

€ Montant de l'amende en cas d'infraction

35 €

Interdiction des casques audio et écouteurs

35 €

Interdiction de transporter un passager

Interdiction aux enfants de moins de 12 ans

135 €

11 €

Hors agglomération* : obligation de porter un casque et un vêtement (ou équipement) rétro-réfléchissant 135 €

Assurance obligatoire Jusqu'à 3 750 €

Interdiction de rouler sur un trottoir 35 €

Interdiction de dépasser les 25 km/h* 25

1 500 €

Equipements obligatoires : avertisseur sonore, freins, dispositifs rétro-réfléchissants, feux avant et arrière.

Par souci de sécurité, il n'est pas permis de circuler partout en trottinette « classique » et électrique. En effet, quand la première permet de circuler sur les trottoirs (à condition de ne pas dépasser la vitesse de 6km/h), la deuxième permet de circuler sur la route en ville et sur les voies vertes ou pistes cyclables hors agglomération (ci-joint règles à connaître pour les utilisateurs de trottinettes électriques qui doivent avoir plus de 12 ans).

Pour celles dites « classiques », elles sont considérées comme les piétons et doivent cohabiter sur les trottoirs en respectant les autres usagers. Il est fortement conseillé que les utilisateurs soient équipés de casque, de gilet réfléchissant et de tout autre équipement qui apporte un complément de sécurité. Il n'est pas rare de voir à la nuit tombée des trottinettes sur la chaussée. J'en appelle à la vigilance des parents sur la nécessité de bien informer nos jeunes utilisateurs aux bonnes règles d'utilisation.

Marie-Christine COTIN.

Adressage : numérotation des habitations

La Loi 3DS impose à toutes les communes, quelle que soit leur taille de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits. Cela passe par la création d'une base d'adresses locale.

Un adressage de qualité c'est avant tout être sûrs de disposer d'une bonne distribution des courriers et des colis. C'est aussi l'assurance d'un accès rapide et sans erreur pour les services d'urgence et de secours. Pour les collectivités, il s'agit de bénéficier d'une organisation des services publics plus efficace. Moins évident, c'est également indispensable pour obtenir un raccordement simplifié aux réseaux : eau, communication, électricité et prochainement fibre optique. Ça l'est aussi pour une géolocalisation parfaite sur les GPS de vos véhicules, tablette et téléphones mobiles.

Avec l'aide de référents de La Poste, nous avons donc attribué un numéro à chaque habitation, quelle que soit la taille du lieu-dit. Le fichier d'adresses a ensuite été transmis à la BAN (Base Adresse Nationale).

Vous pouvez déjà le consulter sur <https://adresse.data.gouv.fr> Pour les habitations qui n'avaient pas encore de numéro et celles (peu fréquentes) qui vont changer de numéro, les propriétaires vont recevoir un courrier indiquant leur nouvelle adresse. Il vous appartient de la communiquer à tous vos destinataires (banque, fournisseurs eau, internet, téléphone, électricité, employeur, caisses de retraite, sécurité sociale, CAF...).

Pour vous aider, vous pouvez le faire par internet sur le site : www.service-public.fr (voir ci-dessous).


La fabrication et le coup des plaques incombent à la mairie. Une fois réalisées, les plaques des numéros individuels seront installées par un élu et un agent. Nous vous remercions par avance de votre bon accueil. Cette opération pourrait ainsi être terminée au premier trimestre 2023 pour permettre à chacun de disposer d'une adresse en bonne et due forme.



VOUS ÊTES UN PARTICULIER



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL



VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Vos papiers d'identité :
Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*	Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements : [www.service-public.fr / vosdroits.service-public.fr](http://www.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr)




Changez votre K-bis
Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la notification de modification d'adresse. La démarche est gratuite.

Renseignements : tribunal du commerce / www.infogreffe.fr

Signalez votre modification d'adresse
La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture

POUR TOUS
PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION

Modifiez votre certificat d'immatriculation :
La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes⁽¹⁾, lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination. Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2020.

La demande peut se faire directement en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou chez un professionnel de l'automobile habilité au SIV

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

vosre demande **en ligne** sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- fournir le n° d'immatriculation
- fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un **professionnel**

- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Le certificat d'immatriculation
- Une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué).

S'il s'agit de la 4^{ème} déclaration de changement d'adresse un nouveau certificat vous sera adressé.

> coût d'acheminement

(1) Modification de la loi n° 2015-178 du 23 février 2015 relative à l'organisation territoriale de la République

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION FNI

Vous effectuez un changement d'adresse sur votre carte grise de type "123 AB 01" vous basculez automatiquement dans le nouveau **Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)** et obtenez un **nouveau certificat d'immatriculation (CI)**.

vosre demande **en ligne** sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- fournir le n° d'immatriculation
- fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un **professionnel**

- Le certificat d'immatriculation
- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois

impression par vos soins ou remise par le professionnel d'un certificat provisoire d'immatriculation (validité 1 mois) en attendant la réception du nouveau CI.

> coût d'acheminement
> possible frais de prestation du professionnel
> coût de fourniture et pose des nouvelles plaques

Que fait-on aux Restaurants du Cœur ?

Les Restaurants du Cœur ont pour objet d'apporter une assistance bénévole à toutes les personnes en difficulté, et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ils sont présents sur tout le territoire.

L'antenne de Matignon couvre 31 communes, de Pléneuf à Plancoët en passant par Hénanbihen et Saint Cast. A ce jour, 145 familles (soit 300 personnes) fréquentent le Centre qui fonctionne avec 45 bénévoles.

A Matignon, l'aide apportée aux plus démunis recouvre plusieurs formes :

Distribution de denrées alimentaires

Elle est vitale pour les personnes accueillies. Nous sommes approvisionnés par le stock Central des Restos à Saint Briec, mais aussi par certains magasins (grands ou petits) qui nous font bénéficier de leurs surplus, et par les collectes que nous effectuons 1 ou 2 fois par an.

Si le plus gros de ce que nous pouvons distribuer vient de stocks nationaux, voire européens, auquel s'ajoute le fruit des collectes, certaines mairies nous permettent d'améliorer grandement l'ordinaire. Distribuée sous forme de bons d'achats dans les principales enseignes alimentaires, cette contribution est indispensable à la fourniture de repas plus sains et plus équilibrés.

Merci à ces municipalités pour l'attention et l'aide qu'elles nous prodiguent

Entre la période d'été et celle d'hiver, les Restos du cœur de Matignon distribuent l'équivalent de 45000 repas par an... grâce à l'investissement personnel de la petite cinquantaine de bénévoles qui assure chaque semaine l'hiver, chaque quinzaine l'été, la distribution des denrées récupérées.

A noter : la prochaine collecte nationale des Restos du cœur aura lieu en mars prochain dans les principales enseignes de la région (Matignon, Plancoët, Pluduno et Erquy). Pour assurer une permanence sur les heures d'ouverture des 6 magasins concernés, nous devons mobiliser 96 personnes ; il faut aussi assurer la logis-

tique... Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à prendre contact au : 06 86 56 24 72 avec Jean-Paul, référent collecte qui vous réservera le meilleur accueil.

Aide à la personne

La fréquentation du Centre nous permet d'établir des liens de confiance avec les personnes démunies, et de les aider, si elles le désirent, à restaurer leurs droits (pension alimentaire non versée, ...), à retrouver un emploi, à trouver une issue à leurs problèmes de surendettement, à monter un dossier de micro-crédit, ...

Ces démarches sont faites en collaboration avec les assistantes sociales des communes, les associations spécialisées dans ces domaines, les référents Restos spécialisés dans l'Aide à la personne

Vestiaire

Il fonctionne essentiellement avec les dons des particuliers. Il permet de subvenir aux besoins vestimentaires de tous les âges, bébés à sénior, en toutes saisons

Bibliothèque

Faute de place, notre coin culture est encore trop réduit, mais nous travaillons à le mettre en valeur

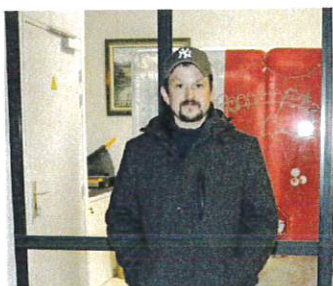
Un beau Noël pour les enfants

Un grand merci aux écoles et associations pour leur aide et cadeaux de Noël. Cela a permis de voir de beaux sourires sur le visage des enfants de nos bénéficiaires.

N'hésitez pas à venir nous voir, il y aura toujours une personne pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner ou vous aider



Rencontre avec ...



David Savary, entrepreneur en maçonnerie est originaire de Pleurtuit, marié, deux enfants.

Des études à Dinard, un CAP/BEP chez les « Compagnons du devoir » à Rennes et dans le cursus, un déplacement d'un an à Poitiers.

David travaille par la suite à Dinard chez Delépine durant 14 ans.

En 2005, il achète une maison à Créhen et pendant une année, se consacre à la rénovation.

Il poursuit son activité aux établissements Bizeul à Plancoët.

En 2016, David crée sa propre entreprise à Créhen, rue de la Fontaine.

Il aura son atelier en 2019, face à sa résidence.

Son activité repose sur de la rénovation, création de terrasses, ouvertures de portes et fenêtres, joints de façade, agrandissements, murs de clôtures...

Il exerce dans un rayon de 20kms autour de Créhen, travaille avec un salarié.

Pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient trouver une entreprise accueillant une ou un apprenti, vous pouvez contacter David qui est prêt à intégrer un candidat en formation.

Alain MACÉ

La vie associative

Karaté Club de l'Arguenon

A Uzel où se tenait la coupe départementale de karaté des Côtes d'Armor, 4 jeunes licenciés du KCA y participaient.

Trois de ces compétiteurs découvraient la compétition : Manon, Marley et Léo.

Malgré leur première expérience, ils ont obtenu de bons résultats : 1 médaille d'or et 2 médailles d'argent en combat ; 1 argent et 2 bronze en kata.



De gauche à droite :

Le Directeur Technique Régional, le Directeur Technique Départemental, Léo, Aron, Marley, Manon et le Président du Département

Pendant les vacances de la Toussaint, Laurent LEFRANCOIS, professeur de karaté 6ème DAN, a organisé un stage de perfectionnement pour les pratiquants licenciés âgés de 7 à 12 ans : 20 enfants y ont participé.

Les personnes désireuses de découvrir et de s'inscrire aux cours peuvent encore le faire.

Jean-Pierre MARTEL, Président.



Société de pêche

Ci-dessous des photos de notre empoissonnement que nous avons réalisé **vendredi 16 décembre**, au total 50 Kg de gardons et 30 Kg de tanches.

Le président et les membres du bureau souhaitent tous leurs Meilleurs Vœux 2023 à leurs adhérents de Créhen.

Le dimanche 05 mars 2023 aura lieu une préouverture truites avec un lâcher de 50 kg.

A rappeler que la vente de cartes de pêche est disponible au bar le Menhir de Créhen et sur le site Carte de pêche.fr.



Le Président, Jean-Claude AILLET



Yin Yang Créhen

Le site de l'association est opérationnel !

Après deux ans d'existence et avec la volonté de communiquer sur ses activités, l'association a élaboré son site internet.

Vous y retrouverez différentes rubriques avec notamment :

- La genèse de l'association,
- Une description des activités (taïchi, qi gong, etc.),
- Les horaires et lieux de pratique,
- La feuille d'inscription reprenant les modalités et le montant des cotisations,
- Les différents articles de la presse régionale et locale,
- Pour les membres de l'association uniquement, toute une mine d'informations écrites et vidéos sur les activités pratiquées,
- Et enfin, un formulaire de contact permettant à des personnes intéressées de questionner les représentants de l'association.

Pour consulter le site, il vous suffit de taper l'adresse suivante sur votre clavier :

<https://www.yinyangcrehen.fr/>

Un lien sera créé prochainement sur le site de la mairie de Créhen, sur la page de l'association.

Au programme de cette fin d'année 2022 / début 2023 une initiation à la méditation Zen

Comme toutes les années précédentes, Jean-Pierre George proposera aux nouveaux membres mais également aux « anciens », une initiation à la méditation zen. En fonction du nombre de personnes intéressées, un ou deux groupes seront organisés pour une séance d'une heure et demie avec, au programme :

Les aspects historiques de la pratique,
La description de cette pratique dans un dojo zen,
Des explications générales de la position,
Les adaptations nécessaires et les conseils pour chaque pratiquant,
L'expérimentation sur une durée de 20 minutes,
Un bilan de l'initiation, les ressentis...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Jean-Pierre GEORGE, Président et instructeur au 06.35.59.21.82 ou par email à : budo.jpg@gmail.com, ou par le biais du site internet.

Jean-Pierre GEORGE, Président et Instructeur.





Pour cette saison 2022/2023, le calendrier des compétitions amateurs a été modifié par rapport aux saisons précédentes en regard de l'organisation de la coupe du monde au QATAR.

La trêve hivernale a donc débuté le 11/12/2022 pour une reprise des championnats au 15/01/2023.

En ce début d'année 2023, nous souhaitons que chaque membre du club : dirigeants, entraîneurs, joueurs, bénévoles et spectateurs puissent prendre plaisir en venant au stade et en voyant évoluer nos joueurs seniors et les jeunes de l'école de foot .

Le 17 décembre, des parents des jeunes de l'école de foot avaient organisé un repas après l'entraînement afin de rassembler et fédérer ; ce moment fut fort convivial. Merci aux parents ayant proposé et organisé ce moment de partage.

Lors des vacances scolaires de Février, un tournoi de foot va être organisé au complexe sportif de Créhen pour les catégories jeunes des écoles de foot :

Date et heure	Catégorie
24/02/2023 à 13h	U6/U7
24/02/2023 à 17h	U8/U9
25/02/2023 à 10h	U10/U11
25/02/2023 à 17h	U12/U13

De nombreuses informations sont transmises sur notre site internet :

<https://valdarguenonfootball.footeo.com>

Daniel COTIN et Philippe NICOLAS, co-présidents



↳ Equipe A encadrée par Laurent GUILLOIS et Frédéric LELANDAIS



↳ Equipe C avant un match amical de préparation de la saison 2022/2023

Le Club des Aînés Ruraux

Nous arrivons au terme de cette année 2022, et de notre mandat associatif en février 2023. Nous avons malgré tout assuré une bonne fin d'année pour les adhérents.

Le 20 octobre, nous avons dégusté un repas « couscous » préparé et servi par les membres du bureau, sous la compétence de Jacqueline ; l'ambiance était joyeuse et dansante, et tous les convives ont apprécié.

Le 24 novembre, lors du buffet gourmet proposé aux adhérents, pour fêter les anniversaires des personnes nées au cours du deuxième semestre, nous avons tiré au sort parmi les présents concernés, et remis aux chanceux, de très jolis pots de cyclamens.

Ce jour-là, nous avons également offert un cadeau à nos doyens présents ; une belle plante fleurie a été remise à Thérèse et une bouteille à Claude.

Le 8 décembre, le Club a organisé une fête pour être dans l'esprit de Noël ; un excellent repas, pour lequel nous n'avons eu que des compliments, servi par un traiteur, et une animation « hommages et parodies » de Yannick Dumont qui a fait l'unanimité ; des chansons, prétextes à sketches ont fait rire et applaudir tous les spectateurs, et réchauffer la salle...

Comme chaque année, nous n'avons pas oublié les employés de la commune, administratifs et techniques qui viennent nous dépanner dès que nous en avons besoin ; il paraît que les bûches étaient bonnes.

Je remercie également tous les membres du Conseil d'Administration du Club, ainsi que les adhérents, qui nous ont régulièrement aidés.

Le seul point désolant de cette journée, est que ce serait la dernière, avant quelque temps.

En effet, malgré mes différentes demandes par le biais de ce journal, relayées maintenant par la municipalité, nous n'avons vu aucun jeune retraité demander de prendre part à nos activités, même pour une fois, et faire connaissance avec nous et nos adhérents ; un couple de Créhen nous a dit qu'il aurait dû venir plus tôt. Alors, Créhennais, réveillez-vous !

Il est vrai que c'est un engagement, car il faut pouvoir être disponible, et avoir une équipe pour organiser des activités.

Peut-être serait-ce aussi l'occasion de proposer d'autres activités, afin de diversifier les profils des adhérents.

En tout cas, il y avait beaucoup d'émotion, de part et d'autre, à l'idée de se séparer. Malgré les années, et l'âge, il y a encore plusieurs personnes qui étaient déjà adhérentes avant mon arrivée en février 2008. Je ne regrette pas mon engagement, même s'il a parfois été difficile de concilier vie personnelle et Club.

J'espère avoir encore l'occasion de revoir des membres du Conseil d'administration, ne serait-ce que pour faire un peu de rangement dans les placards !!!!

Pour l'année 2023, je présente aux Créhennais mes meilleurs vœux et leur souhaite de trouver une nouvelle équipe.

Kenavo ! Kenavo ! comme cela a été bien chanté par les adhérents.

La toujours présidente,

Marie-Annick CLOGENSON.



Arguenon Informatique

Des nouvelles d'@arguenon informatique

La section photo de l'association @arguenon informatique a décidé de mieux faire connaître ses réalisations photographiques.

Nommée maintenant **Fotomatic**, elle a présenté cet été une belle exposition d'une centaine de photos à la salle de Plancoët.

Fort de son succès elle a souhaité en faire profiter les habitants de Créhen en exposant une quarantaine de photos à la bibliothèque pendant trois semaines de fin novembre à mi-décembre.

Portraits, paysage, macro photo, couleur ou noir et blanc, plusieurs styles sont présentés en grand format. Les fidèles lecteurs de la bibliothèque ont ainsi pu découvrir le travail réalisé par les adhérents de cette section photo.

Les cours d'initiation et de perfectionnement à la photographie ont ainsi enregistré l'arrivée de nouveaux adhérents, dont certains de Créhen, qui pourront, l'année prochaine, vous présenter à leur tour leurs réalisations.

La photographie est un art accessible à tous, la formation et le travail en groupe permettent d'en apprendre les techniques et les subtilités.

Renseignements :

Courrier : arguenon.informatique@gmail.com

Site Internet : <https://arguenon-info.org/>

Ci-dessous quelques vues de l'exposition

Jacques GAUTIER, Président.



Déco-loisirs

Avec 85 personnes, la démonstration d'Art Floral réalisée par Christine Boulin le 19 novembre dernier a été une véritable réussite.

Nous sommes ravis du succès de cette première démonstration que nous avons organisée.

Christine Boulin a ainsi confectionné sept compositions sur le thème de Noël.

Je remercie Bernard LOQUEN pour la retransmission sur grand écran.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine

Catherine MERDRIGNAC, Présidente.



La Généalogie

Rencontre de généalogie à CRÉHEN le 12 novembre 2022

Nous avons accueilli de nombreux visiteurs dans la salle du « foyer » sous la mairie. La journée de généalogie est une occasion pour faire connaissance et échanger avec des cousins insoupçonnés qu'on retrouve dans les arbres exposés.

Les **cercles bretons** avaient leurs ordinateurs et pouvaient répondre aux recherches d'actes d'état civil ou d'actes plus anciens des registres paroissiaux.

Cette année, les **adhérents du club de Créhen** ont secondé les bénévoles du centre de généalogie de Saint-Brieuc. Trouver les ancêtres, les recensements, les fiches matricules sont maintenant des exercices aisés depuis qu'ils sont assidus aux cours hebdomadaires.

Les familles « **JOSSÉLIN** » originaires de Ploubalay et Plancoët, présentes ce 12 novembre ont découvert leurs branches descendantes de Jean Josselin né vers 1580 à Ploubalay, Jacques Josselin né en 1640 à Créhen et Guillaume Josselin né en 1644 à Créhen également.

L'arbre des « **LEVAVASSEUR** », patronyme devenu, à ce jour, plus rare à Créhen et dont l'origine est une famille de couvreurs de Ploubalay venue s'installer « aux Landes » à Créhen en 1651, a permis de fructueuses rencontres en cette journée.

Les **auteurs locaux** de Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Cast, Saint-Lormel et Cancale ont reçu les amateurs de patrimoine et ont dédié leurs livres.

En 2023, nous aurons le plaisir de vous recevoir à la salle polyvalente de Créhen, le samedi 18 novembre.

Rappel : les ateliers de généalogie, initiation ou perfectionnement, ont lieu à Créhen le mardi à 17 h en période scolaire.

Marie Claude HAMONET



Section course Emeraude



La section course Emeraude Créhen a organisé dimanche 4 décembre un cyclo-cross sous l'égide de la FSGT, rassemblant 105 participants avec les catégories moustiques qui concernent les moins de 6 ans jusqu'aux séniors.

Une dizaine de bénévoles était à l'œuvre pour la réussite de cette course animée au micro par Cyril Piétot.

Le cyclo-cross est souvent une affaire de famille, comme le prouve celle des Basset : Evan, 6 ans, en course cette année après deux années de club au VC Evron, a terminé 2ème dans la catégorie Poussins. Pas de jaloux pour son frère Loris, puisque celui-ci a fini 2ème chez les benjamins et le papa, Emerick, 2ème chez la 2ème catégorie.

Philippe AUFRAY, Président de la section

Les vainqueurs :

- ✓ Moustiques : Ilan Guern
 - ✓ Poussins : Armand Boishatdy
 - ✓ Poussines : Livia Banner
 - ✓ Pupilles : Rafaël Banner
 - ✓ Pupilles filles : Lola Moan
 - ✓ Benjamins : Ewen Haquin
 - ✓ Benjamins : Chloé Morgand
 - ✓ Minimes : Gaël Flégeau
 - ✓ Minimes filles : Garance Boishardy
 - ✓ Cadets : Arthur Commereux
 - ✓ Cadettes : Gwénaëlle Tirel
 - ✓ Juniors : Fabien Roudaut
 - ✓ 3ème catégorie : Dominique Coualan
 - ✓ 2ème catégorie : Philippe Henri
 - ✓ 1ère catégorie : Kenzo Nicolas
- Tous les classements sont sur le site FSGT



Un Enfant au Pérou

L'association « Un Enfant au Pérou » organise sa traditionnelle vente de livres d'occasion les 21 et 22 janvier 2023.

La recette est reversée au foyer d'accueil des « enfants de la rue » d'Arequipa ainsi qu'au bidonville de Jérusalem à Lima.

Cette aide financière est utilisée pour la vie quotidienne des enfants et adolescents (alimentaire et hébergement) ainsi qu'aux frais de scolarité et de santé...

Venez nombreux pour ce geste de solidarité.

Françoise ROLLANDO et Jean-Pierre FRADOT, Présidents.

FOIRE aux LIVRES d'OCCASION

Pour tous et à petits prix

CREHEN : SALLE POLYVALENTE



De 9 H
à 18H

SAM 21 et DIM 22 Janvier

ORGANISATION:
Association
de
Solidarité

Salon de thé et
Animations
pour les
enfants



Crédit Mutuel
de Bretagne

La P'tite Vadrouille

présente

**Adieu veaux,
vaches , cochons**

Pièce de Francis Poulet

14 et 15/01/23

4 et 5/02/23

18 et 19/02/23

Salle polyvalente Créhen

Samedis 20h30

Dimanches 14h30

Entrée: 7€ Vente sur place , 14h ou 20h.

CREHEN 28 janvier 2023

**REPAS TEXAN
à EMPORTER**

**18h salle
polyvalente**

**MENU :
Poulet
Pommes de terre
(sauce texane)
Brownie**

A emporter : 10€

Tickets en vente à la mairie ou la bibliothèque

**Organisation :
Amicale des Employés Communaux de Créhen**

La vie scolaire

Ecole publique Jacques Prévert RPI Créhen/St-Lormel

Cette année, les 4 classes du RPI Créhen St Lormel remontent le temps dans le cadre d'un projet sur le temps qui passe. À chaque période, les élèves explorent une grande période de l'histoire. Ils ont déjà découvert la Préhistoire et l'Antiquité. Les élèves de St Lormel sont allés au Parc de la Préhistoire à Malansac, rencontrer les géants du Jurassique. Les CE et les CM de Créhen sont allés en classe patrimoine au Centre Coriolis de Corseul.



Les élèves travaillent aussi sur « La Musique à travers les âges » avec Catherine Glatiny, du Kiosque de Dinan et préparent un spectacle qui aura lieu le 16 juin 2023 à la Salle Polyvalente de Créhen. Au programme, chants et danses, illustrant différentes époques.



Et puis les CM de Créhen ont entamé un projet interdisciplinaire « Sabre et Plume », alliant littérature, lecture, écriture et EPS, sur le thème des pirates et autres Frères de la Côte. Ils seront amenés à échanger avec d'autres classes, pour des rencontres mariant escrime, ateliers d'écriture et de lecture. Fin octobre, ils sont allés faire de la voile à St Jacut-de-la-Mer : ils ont appris à coopé-

rer pour gréer les catamarans, régler les voiles, tenir un cap, virer de bord et s'arrêter. Un grand merci aux parents accompagnateurs.



Les CM ont aussi suivi un cycle d'escrime avec Mickaël Durand, animateur sportif de Dinan Agglomération. Ils ont appris à mener un assaut et à arbitrer. De leur côté, les CE ont repris la pratique du kin-ball.



À St-Lormel, dans le cadre de Cin'école, tout le monde est allé au cinéma voir *Le Quatuor à cornes, Là-haut dans les montagnes*.

Le 3 décembre, notre Amicale, emmenée par un nouveau Bureau, a organisé son action « Sapins de Noël » : la distribution a eu lieu dans une ambiance chaleureuse à la salle des Fêtes de St Lormel. Chants de Noël interprétés par les élèves, vin chaud, arrivée du Père Noël ! Ce fut un beau succès ! Merci à tous ceux qui ont participé à ce joyeux événement.

Enfin le 16 décembre, toutes les classes du RPI se sont retrouvées pour le traditionnel repas de Noël. Merci aux mairies de Créhen et St-Lormel pour ce repas et le spectacle qui a suivi.

Bonnes fêtes à tous !

Caroline DUFLOS, Directrice

Nouveau bureau de l'Amicale Laïque CREHEN - SAINT LORMEL

- Présidente : Magali Ducroux
- Vice-Présidente : Lucie Poac
 - Trésorier : Jérôme Oger
- Vice-trésorière : Emmanuelle Mazé
 - Secrétaire : Marie Bailleux
 - Vice-secrétaire : Morgan Guégan

GOUTER DE NOEL - 3/12/2022

Réel succès pour cette première manifestation avec plus de 50 enfants présents accompagnés de leurs parents, grands-parents, famille...

Après plusieurs chansons interprétées par les enfants à l'aide des enseignants et des ATSEM, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Père Noël qui a fait sa distribution de friandises et de bonbons à tous les enfants présents. Les parents ont pu immortaliser ces instants puis se retrouver chaleureusement autour d'un vin chaud ou d'un biscuit de Noël.

La salle des Fêtes était magnifiquement bien décorée grâce aux enfants de la garderie et aux agents du service périscolaire qui n'ont pas manqué de créativité.

Grâce aux Elus, aux enseignants, au personnel scolaire et périscolaire, à tous les membres actifs et à toutes les personnes présentes, cette soirée fût un moment inoubliable!

Prochaines manifestations à venir :

- LOTO **dimanche 26 Mars 2023** à la salles des Fêtes de CREHEN
- vente de graines / bulbes - des catalogues seront disponibles à l'entrée de la Mairie
- benne à ferraille
- kermesse **samedi 17 Juin 2023** à SAINT LORMEL

L'amicale Laïque de CREHEN - SAINT LORMEL
vous souhaite tous les bons vœux pour cette nouvelle année 2023.



DES NOUVELLES DE NOTRE ECOLE

Les élèves de CP-CE1 ont bénéficié de leur cycle natation à la piscine de Dinard pendant toute cette période.

Mickaël Durand, animateur sportif de l'agglomération de Dinan, est venu initier les élèves de CE1-CE2 et de CM à la balle ovale et au rugby.

Juste avant les vacances de la Toussaint, des ateliers autour des céréales ont été organisés pour les élèves de CP-CE1 et de CE1-CE2 : « Du grain au blé ». Ils ont pu découvrir différentes céréales ; ils ont fait de la farine, du pain et ont goûté différentes sortes de pain ; ils ont joué à un jeu de 7 familles autour de ce thème. Merci à toutes les personnes accompagnatrices qui ont permis de mener à bien cette belle journée.

Dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, les CM ont pu participer à différents ateliers : ateliers d'art plastique et de sciences physiques avec 2 professeures au collège du Groupe Scolaire.



Mise en route du **projet alimentation** pour les classes de CE/CM, tous les vendredis avec 2 intervenantes : une diététicienne et une éducatrice sportive.

Pour les enfants de maternelle :

Nettoyage des espaces verts de notre école

Découverte des couleurs de l'automne dans le **parc de la congrégation**

Semaine du goût avec ateliers de découverte et de dégustation.



Bricolage de Noël partagé le lundi 12 décembre : les enfants ont fabriqué des décorations de Noël : les niveaux d'âge étaient mixés pour favoriser le tutorat et l'entraide entre grands et petits.

L'APEL en action avec: Vente de bulbes, mise en place de goûters à la sortie de l'école, vente de gavottes, sapins de Noël, repas à emporter, participation avec un stand au marché de Noël qui a eu lieu le samedi 3 et dimanche 4 décembre 2022.

Les élèves de CM ont, eux aussi tenu un stand de ventes de décorations de Noël qu'ils avaient fabriquées en classe ; ceci dans le but d'aider à financer leur voyage scolaire qui aura lieu en Mars à Plogastel Saint Germain (29).

La célébration de Noël, réunissant tous les enfants de l'école a eu lieu le 15 décembre

Tous les enfants ont eu la joie d'accueillir à l'école le Père Noël venu leur distribuer des cadeaux pour les classes !! L'après-midi, c'était le spectacle et le goûter offerts par la Mairie.

Nous souhaitons à tous et toutes de très belles fêtes de fin d'année.

Fabienne GROUAZEL, Directrice, et son équipe enseignante

Agenda



Janvier 2023

Samedi 7 janvier à 18h	Vœux du Maire à la salle polyvalente
Samedi 14 et Dimanche 15	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »
Samedi 21 et Dimanche 22	Foire aux livres
Samedi 28 janvier	Repas à emporter par l'Amicale des Employés Communaux

Février



Samedi 4 et Dimanche 5	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »
Samedi 11 février	Repas à emporter par Jazz In Breizh
Samedi 18 et Dimanche 19	Représentation théâtrale par la troupe « La P'tite Vadrouille »
Vendredi 24 et Samedi 25	Tournoi de foot en salle

Mars



Dimanche 26	Loto par l'amicale laïque RPI Créhen/St-Lormel
-------------	--

Avril



Dimanche 2	Vide-grenier par l'APEL
------------	-------------------------

Le prochain bulletin communal paraîtra début avril 2023.

Vos articles et photos doivent parvenir sur la boîte mail de Murielle avant le 15 mars 2023

accueil.mairie@crehen.fr

Photos anciennes



Vous avez des photos de Créhen datant du siècle dernier. Vous pouvez nous les confier pour les exposer à la bibliothèque à partir de début mars 2023.

Déposez-les en mairie avec vos coordonnées. Merci



Exposition bibliothèque